

LA QUESTION DE LA RÉORGANISATION DE L'UTILISATION DES TERRES AGRICOLES

Le conseil économique et social.

Soulignant que tout parcellement des terres arables ne favorise pas le drainage des investissements étrangers,

Notant que le potentiel agricole de certains pays en voie de développement est énorme en terres arables,

Déplorant le manque de recherche scientifique nécessaire pour une bonne gestion de l'agriculture,

Exprimant notre désir de contribuer à valoriser les propriétés et les utilisations agricoles en les mettant à niveau et en qualifiant le personnel y travaillant,

1. Sollicite le lancement des études scientifiques lancer par l'ONU qui seraient très qualifiées;
2. Soutient l'exploitation de terres arables uniquement pour la production alimentaire tout en laissant 5 % pour la production des biocarburants, les terres non-arables seront utilisées pour d'autres secteurs, notamment celui de l'hydrocarbure ;
 - 2.1 Sollicite l'aide de pays développés pour investir dans les énergies solaires, éoliennes ou autre énergie renouvelable.
 - 2.2. Soutient l'exploitation des terres arables pour la production alimentaire jusqu'à assurer la sécurité alimentaire de la population, la production des biocarburants vient après;
3. Souhaite une réorientation de la politique d'investissement du secteur d'hydrocarbure et du secteur pétrolier au secteur agroalimentaire, sans autant négliger aucun de ces secteurs ;
4. Appelle l'Etat à jouer pleinement son rôle en procédant au recensement des terres arables et en programmant des politiques de leurs réaménagement notamment en favorisant le système de la micro-irrigation afin d'éviter tout gaspillage des eaux ;
5. Invite les promoteurs étrangers à investir pour promouvoir le secteur agricole afin de :
 - 5.1. Fixer les populations locales dans leurs terres d'origines en fonction de la situation géopolitique telles qu'une guerre ou un conflit à l'intérieur comme à l'extérieur du pays ;
 - 5.2. Contribuer à l'éradication de la famine ;
 - 5.3. Créer un espace de main d'œuvre qualifié ;
 - 5.4. Atteindre des performances respectables de production ;
6. Demande coopération internationale au niveau de bassins hydrographiques pour un partage des eaux plus équitable.